

## 5.4 Dépenses de santé

En 2015, la **consommation de soins et biens médicaux** (CSBM) est évaluée à 194,6 milliards d'euros, soit près de 2 930 euros par habitant. Elle représente 8,9 % du PIB ; ce pourcentage, qui progressait depuis 2012, se stabilise en 2015.

Au début des années 2000, la CSBM en euros courants progressait à un rythme de l'ordre de 5 % à 6 % par an. Du fait notamment des mesures d'économie et de régulation prises depuis, sa croissance en valeur a ralenti et tourne autour de 2 % à 3 % par an depuis 2008. En 2015, la CSBM en valeur progresse de seulement 1,8 %, contre 2,7 % en 2014. Cette moindre croissance est à rapprocher à la fois de la baisse des prix des biens et services de santé (-0,7 %), qui tend à s'accroître ces dernières années, et de la modération des volumes (+2,5 % après +3,1 % en 2014).

Les soins hospitaliers représentent 46,7 % de la CSBM, les **soins de ville** 26,0 %, les médicaments 17,5 %, les autres biens médicaux et les transports de malades 9,9 %. En 2015, la consommation de médicaments en ambulatoire recule (-0,5 %), du fait d'une diminution des prix (-4 %) et d'une hausse modérée des volumes (+3,6 %). La croissance des soins hospitaliers ralentit (+1,9 % contre +2,8 % en 2014) en lien avec le ralentissement de la masse salariale hospitalière dans le secteur public et la modération des honoraires dans le secteur privé. Enfin, le rythme de croissance des soins de ville se stabilise en 2015 (+2,3 %), après trois années consécutives de ralentissement.

La Sécurité sociale est l'acteur majeur du financement de la CSBM, avec une prise en charge de 76,8 % de la dépense en 2015, soit 149,5 milliards d'euros. Entre 2004 et 2011, la part de la Sécurité sociale a diminué en lien avec les effets de différentes mesures d'économies mises en œuvre (passant de 77,4 % à 75,8 %). Depuis 2011, la tendance s'est inversée, en raison notamment

du dynamisme des dépenses les mieux prises en charge (soins hospitaliers, soins infirmiers, transports, médicaments coûteux) et de la progression des effectifs d'assurés exonérés du ticket modérateur en raison d'une affection de longue durée (ALD). Ces deux facteurs structurels sont liés au vieillissement de la population.

L'État et les collectivités locales financent quant à eux 1,4 % de la CSBM en 2015, correspondant aux prestations versées aux invalides de guerre, aux soins urgents, à l'aide médicale de l'État (AME) et aux remboursements par les organismes de base au titre de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C). La part des organismes complémentaires (OC) dans le financement de la CSBM a augmenté jusqu'en 2013, en lien notamment avec la hausse de la prise en charge des dépenses d'optique. En 2015, comme en 2014, la part des OC dans la CSBM diminue légèrement à la suite d'une modération de la croissance des prestations versées et atteint 13,3 %.

Enfin, la part du reste à charge des ménages dans la CSBM a connu quelques fluctuations sur la dernière décennie, notamment de légers ressauts en lien avec la mise en œuvre de mesures significatives de régulation de la dépense portant sur les assurés (déremboursements de médicaments à partir de 2006, instauration des franchises en 2008, etc.). Depuis 2011, le reste à charge des ménages diminue et atteint en 2015 8,4 % de la CSBM du fait notamment des effets de facteurs structurels précités (structure démographique, hausse du nombre d'assurés en ALD, etc.). Ce taux est très contrasté par type de dépense, les ménages ne supportent directement que 2,2 % des dépenses de transports sanitaires, mais 22,7 % de celles de soins dentaires. En 2015, les ménages consacrent ainsi en moyenne 1,2 % de leur revenu disponible brut à leur reste à charge en santé. ■

### Définitions

**Consommation de soins et de biens médicaux** (CSBM) : valeur totale des soins, des biens et services médicaux consommés sur le territoire national pour la satisfaction des besoins de santé individuels et qui concourent au traitement d'une perturbation provisoire de l'état de santé. Elle regroupe les consommations de soins des hôpitaux publics et privés, les consommations de soins de ville, les consommations de transports de malades, les consommations de médicaments et autres biens médicaux (optique, prothèses, etc.).

**Soins de ville** : au sens des comptes nationaux de la santé, c'est-à-dire hors honoraires en cliniques privées (comptabilisés dans les soins hospitaliers) et hors dépenses de biens médicaux et de transports.

### Pour en savoir plus

- « Les dépenses de santé en 2015 », *Études et Résultats* n° 971, Drees, septembre 2016.
- *Les dépenses de santé en 2015 – Résultats des Comptes de la santé*, coll. « Panoramas de la Drees », Drees, septembre 2016.

## 1. Consommation de soins et de biens médicaux

en milliards d'euros courants

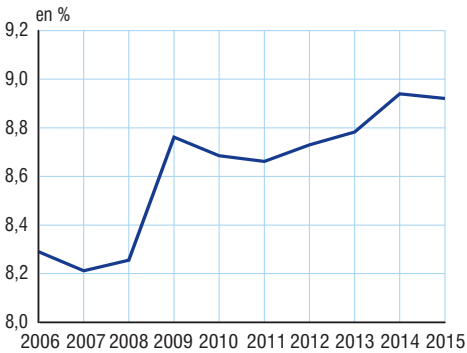
	2006	2009	2012	2013	2014	2015
Soins hospitaliers	70,6	78,3	84,6	86,7	89,1	90,8
Soins de ville	39,1	43,1	47,0	48,3	49,4	50,5
Médecins	17,0	18,4	19,0	19,3	19,7	20,1
Auxiliaires médicaux	8,6	10,3	12,3	13,1	13,8	14,4
Dentistes	9,1	9,7	10,5	10,6	10,6	10,7
Analyses de laboratoires	3,9	4,2	4,3	4,3	4,3	4,3
Cures thermales	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4
Autres soins et contrats	0,2	0,3	0,5	0,6	0,6	0,6
Transports de malades	3,1	3,6	4,1	4,3	4,4	4,6
Médicaments	31,2	33,6	33,9	33,3	34,1	34,0
Autres biens médicaux <sup>1</sup>	9,4	11,2	13,0	13,6	14,1	14,7
<b>Ensemble</b>	<b>153,2</b>	<b>169,8</b>	<b>182,6</b>	<b>186,1</b>	<b>191,2</b>	<b>194,6</b>
Évolution de l'ensemble par rapport à l'année précédente (en %)	3,5	3,1	2,2	1,9	2,7	1,8

1. Optique, orthèses et prothèses externes, véhicules pour handicapés physiques, matériels, aliments, pansements.

Champ : France.

Source : Drees, comptes de la santé.

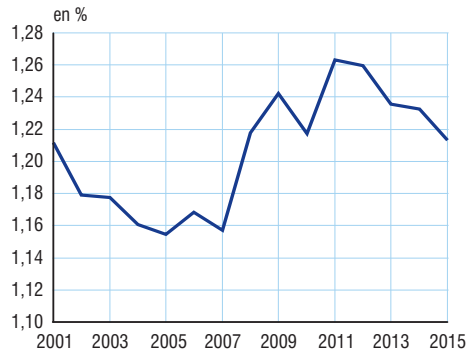
## 2. Part de la consommation de soins et de biens médicaux dans le PIB



Champ : France.

Source : Drees, comptes de la santé.

## 3. Reste à charge des ménages dans le revenu disponible brut (RDB) des ménages

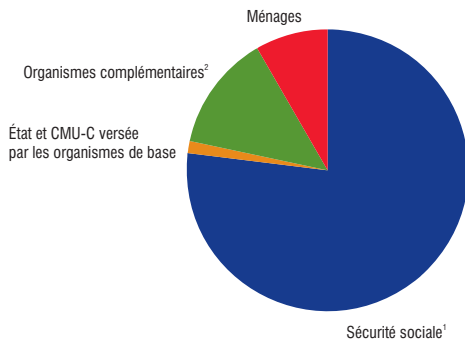


Champ : France.

Note : le reste à charge des ménages est la part de la dépense de santé restant à leur charge après prise en charge de l'assurance maladie obligatoire, de l'État et des organismes complémentaires (mutuelles, sociétés d'assurance et institutions de prévoyance).

Sources : Drees, comptes de la santé ; Insee, comptes nationaux.

## 4. Structure du financement de la consommation de soins et de biens médicaux en 2015



1. Y compris prestations complémentaires Alsace-Moselle et CAMIEG.

2. Y compris prestations CMU-C versées par ces organismes.

Source : Drees, comptes de la santé.